

**Monsieur Jean-Yves Philippe est nommé Secrétaire de séance.**

## **ORDRE DU JOUR**

### **Approbation du Procès-verbal du conseil communautaire du 22 février 2024**

**Le procès-verbal du conseil communautaire du 22 février 2024 est adopté à l'unanimité, dans sa version présentée.**

#### Préambule

- Rappel du cadre réglementaire relatif au vote du BP, CA et compte de gestion

L'organe délibérant est seul compétent pour se prononcer sur le budget présenté par l'exécutif de la collectivité

Les membres des assemblées délibérantes ont le droit de se faire communiquer par le maire ou le président tous les documents budgétaires dont disposent les services.

Le quorum doit être réuni au moment du vote proprement dit et pas seulement au début de la séance. Le vote peut se faire au scrutin secret si un tiers des membres présents le réclame.

Le vote se fait par chapitre ou si l'assemblée délibérante le décide par article.

La structure du document budgétaire est la même quel que soit le choix du mode de vote (par nature ou par fonction).

Le vote du budget devrait en principe intervenir au plus tard le 1er janvier de l'exercice. Toutefois, le contenu des budgets locaux est tributaire de données transmises par les services de l'Etat. La date limite de vote des budgets locaux a donc été fixée au 15 avril de l'exercice (l'année de renouvellement des organes délibérants, cette date limite est reportée au 30 avril).

**Rappel important : les documents budgétaires devront être signés par TOUS les membres de l'assemblée délibérante, y compris par ceux qui ont voté contre ou se sont abstenus.**

# **Vote du Budget**

**Délibération 43.2024 Approbation du compte de Gestion 2023**

**Délibération 44.2024 Vote du Compte Administratif 2023**

**Délibération 45.2024 Affectation du Résultat**

**Délibération 46.2024 Vote des taux d'imposition 2024 et du taux TASCOM 2025**

**Délibération 47.2024 Vote du Budget Primitif 2024**

**Délibération 48.2024 Fixation du montant des cotisations pour 2024**

**Délibération 49.2024 Approbation du Tableau des effectifs permanents 2024**

## **ECONOMIE, DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**Délibération 50.2024 Aide aux investissements immobiliers et matériels d'entreprises**

**Délibération 51.2024 Versement d'une subvention à l'Association des Paysans  
Producteurs de Gwell**

<b>Nombre de membres : 40</b>	
<b>Nombre de votants</b>	
<b>Présents</b>	<b>Procuration</b>
<b>28</b>	<b>4</b>

<b>Date de la convocation</b>
<b>28 mars 2024</b>

**Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 11 avril 2024**

**et publication le 11 avril 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 Avril à 18h00,**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Rokonan de Saint-Connan, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra le Nouvel.

**PRESENTS** – Sandra Le Nouvel - Evelyne Aslanoff – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Marjorie Bert – Bernard Rohou – Magalie Corgniec – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Guy Lagadec – Raoul Riou - Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Raymond Géléoc – Christophe Jagu – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Michel Ollivier – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Fabrice Even – Marie-Claude Le Tanno-Guégan – Rémy Le Vot – Alain Cupcic

**EXCUSES ET POUVOIRS**

Madame Delphine Cochenec absente donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu  
Monsieur Claude Bernard absent donne pouvoir à Monsieur Georges Galardon  
Monsieur Vincent Coëtmeur absent donne pouvoir à Madame Magalie Corgniec  
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc  
Mesdames Bernadette Le Boëdec, Nolwenn Burlot, Marylise André et Evelyne Minier ainsi que Messieurs Daniel Le Caër, Pierrick Pustoc'h, Christophe Popiol et Pierre-Yves Daniel sont aussi absents sans donner de pouvoir

**A été nommé Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Yves Philippe

**Délibération 43.2024 Approbation du compte de Gestion 2023**

**Présentation par Sandra LE NOUVEL, Présidente**

La Présidente rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil communautaire ne peut valablement délibérer sur le compte administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Trésorier du Centre des Finances Publiques de Loudéac.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de

gestion est dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
le conseil communautaire*

*Approuve les comptes de gestion du trésorier de la CCKB pour l'exercice 2023, pour le budget principal et les budgets annexes. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.*

*Monsieur Jean-Yves Philippe  
Secrétaire de séance*

*Madame Sandra LE NOUVEL  
Présidente de la CCKB.*

<b>Nombre de membres : 40</b>	
<b>Nombre de votants</b>	
<b>Présents</b>	<b>Procuration</b>
<b>31</b>	<b>5</b>

<b>Date de la convocation</b>
<b>28 mars 2024</b>

**Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 11 avril 2024**

**et publication le 11 avril 2024**

**L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 Avril à 18h00,**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle Rokonan de Saint-Connan, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

**PRESENTS** – Evelyne Minier - Evelyne Aslanoff – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Marjorie Bert – Bernard Rohou – Magalie Corgniec – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Guy Lagadec – Raoul Riou - Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Raymond Géléoc – Christophe Jagu – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Michel Ollivier – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Fabrice Even – Marie-Claude Le Tanno-Guégan – Rémy Le Vot – Alain Cupcic - Daniel Le Caër – Pierre-Yves Daniel – Nolwenn Burlot

**EXCUSES ET POUVOIRS**

Madame Delphine Cochenec absente donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu  
Monsieur Claude Bernard absent donne pouvoir à Monsieur Georges Galardon  
Monsieur Vincent Coëtmeur absent donne pouvoir à Madame Magalie Corgniec  
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc  
Madame Marylise André absente donne pouvoir à Monsieur Daniel Le Caër  
Mesdames Bernadette Le Boëdec et Sandra Le Nouvel ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

**A été nommé Secrétaire de séance** : Monsieur Guillaume Robic

**Délibération 44.2024 Vote du Compte Administratif 2023**

**Présentation par Marjorie BERT, Rapporteur du Budget**  
**Mise au vote par Jean-Yves PHILIPPE, 1<sup>er</sup> Vice-président, en l’absence de Sandra LE NOUVEL, Présidente**

Le conseil communautaire examine le compte administratif du budget principal de la CCKB ainsi que ceux des budgets annexes pour l’année 2023, conformes aux comptes de gestion de M. le Trésorier de Loudéac.

**Hors de la présence de Mme Sandra LE NOUVEL**, Présidente, le conseil communautaire approuve les comptes administratifs 2023, arrêtés comme suit :

<b>Budget principal CCKB - Compte Administratif 2023</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Dépenses de l'exercice	11 529 059,87 €	Recettes de l'exercice	12 235 027,54 €
Résultats de l'exercice	0,00 €	Résultats de l'exercice	705 967,67 €
Déficit antérieur reporté		Excédent antérieur reporté	2 751 712,61 €
Déficit de fonctionnement total	0,00 €	Excédent fonctionnement total	3 457 680,28 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Dépenses de l'exercice	3 092 205,50 €	Recettes de l'exercice	3 463 479,26 €
Résultats de l'exercice		Résultats de l'exercice	371 273,76 €
Déficit antérieur reporté	-566 541,03 €	Excédent antérieur reporté	0,00 €
Déficit d'investissement total	-195 267,27 €	Excédent investissement total	
		<b>Résultat cumulé - Excédent</b>	<b>3 262 413,01 €</b>

TRAD - Compte Administratif 2023			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	310 773,12 €	Recettes de l'exercice	323 006,50 €
Résultats de l'exercice		Résultats de l'exercice	12 233,38 €
Déficit antérieur reporté	-8 208,81 €	Excédent antérieur reporté	
Déficit de fonctionnement total		Excédent fonctionnement total	4 024,57 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses nettes	0,00 €	Recettes nettes	0,00 €
Résultat cumulé - Déficit	0,00 €	Résultat cumulé - Excédent	4 024,57 €

ZA du RUELLOU - Compte Administratif 2023			
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	149 477,89 €	Recettes de l'exercice	149 171,53 €
Résultats de l'exercice	-306,36 €	Résultats de l'exercice	0,00 €
Déficit antérieur reporté	-6 313,19 €	Excédent antérieur reporté	0,00 €
Déficit de fonctionnement total	-6 619,55 €	Excédent fonctionnement total	0,00 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Dépenses de l'exercice	149 171,53 €	Recettes de l'exercice	145 186,07 €
Résultats de l'exercice	-3 985,46 €	Résultats de l'exercice	
Déficit antérieur reporté	-80 114,79 €	Excédent antérieur reporté	0,00 €
Déficit d'investissement total	-84 100,25 €	Excédent investissement total	0,00 €
Résultat cumulé - Déficit	-90 719,80 €	Résultat cumulé - Excédent	0,00 €

<b>ZA de Toul Dous - Compte Administratif 2023</b>			
<b> FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Dépenses de l'exercice	0,00 €	Recettes de l'exercice	0,00 €
Déficit antérieur reporté	-8 073,36 €	Excédent antérieur reporté	0,00 €
Déficit de fonctionnement total	-8 073,36 €	Excédent fonctionnement total	0,00 €
<b> INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Dépenses de l'exercice	0,00 €	Recettes de l'exercice	
Déficit antérieur reporté	0,00 €	Excédent antérieur reporté	1 885,39 €
Déficit investissement total	0,00 €	Excédent investissement total	1 885,39 €
<b>Résultat cumulé - Déficit</b>	<b>-6 187,97 €</b>	<b>Résultat cumulé - Excédent</b>	<b>0,00 €</b>

<b>PA de Rostrenen, Gouarec, Plouguernevel, Maël-Carhaix, Bon-Repos sur Blavet Compte Administratif 2023</b>			
<b> FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Dépenses de l'exercice	228 369,31 €	Recettes de l'exercice	249 887,15 €
Résultats de l'exercice		Résultats de l'exercice	21 517,84 €
Déficit antérieur reporté	-20 279,87 €	Excédent antérieur reporté	0,00 €
Déficit de fonctionnement total		Excédent fonctionnement total	1 237,97 €
<b> INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Dépenses de l'exercice	107 997,63 €	Recettes de l'exercice	1 274 726,02 €
Résultats de l'exercice		Résultats de l'exercice	1 166 728,39 €
Déficit antérieur reporté	-1 049 044,40 €	Excédent antérieur reporté	0,00 €
Déficit d'investissement total		Excédent investissement total	117 683,99 €
<b>Résultat cumulé - Déficit</b>		<b>Résultat cumulé - Excédent</b>	<b>118 921,96 €</b>



<b>Atelier Relais - Compte Administratif 2023</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Dépenses de l'exercice	19 729,57 €	Recettes de l'exercice	11 909,52 €
Résultats de l'exercice	-7 820,05 €	Résultats de l'exercice	0,00 €
Déficit antérieur reporté	-34 373,46 €	Excédent antérieur reporté	0,00 €
Déficit de fonctionnement total	-42 193,51 €	Excédent fonctionnement total	0,00 €

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Dépenses de l'exercice	5 754,12 €	Recettes de l'exercice	19 729,57 €
Résultats de l'exercice		Résultats de l'exercice	13 975,45 €
Déficit antérieur reporté	-437 398,40 €	Excédent antérieur reporté	0,00 €
Déficit d'investissement total	-423 422,95 €	Excédent investissement total	
<b>Résultat cumulé - Déficit</b>	<b>-465 616,46 €</b>	<b>Résultat cumulé - Excédent</b>	<b>0,00 €</b>

<b>SPANC - Compte Administratif 2023</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Dépenses de l'exercice	93 982,79 €	Recettes de l'exercice	85 844,36 €
Résultats de l'exercice	-8 138,43 €	Résultats de l'exercice	
Déficit antérieur reporté	0,00 €	Excédent antérieur reporté	42 644,61 €
Déficit de fonctionnement total		Excédent fonctionnement total	34 506,18 €

<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Dépenses de l'exercice	6 510,25 €	Recettes de l'exercice	8 025,60 €
Résultats de l'exercice		Résultats de l'exercice	1 515,35 €
Déficit antérieur reporté	0,00 €	Excédent antérieur reporté	14 526,73 €
Déficit d'investissement total		Excédent investissement total	16 042,08 €
<b>Résultat cumulé - Déficit</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Résultat cumulé - Excédent</b>	<b>50 548,26 €</b>

<b>Bureaux Relais - EKOPOL - Compte Administratif 2023</b>			
<b> FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Dépenses de l'exercice	30 510,09 €	Recettes de l'exercice	36 901,93 €
Résultats de l'exercice	0,00 €	Résultats de l'exercice	6 391,84 €
Déficit antérieur reporté	0,00 €	Excédent antérieur reporté	
Déficit de fonctionnement total	0,00 €	Excédent fonctionnement total	6 391,84 €
<b> INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Dépenses de l'exercice	10 443,38 €	Recettes de l'exercice	28 041,12 €
Résultats de l'exercice	0,00 €	Résultats de l'exercice	17 597,74 €
Déficit antérieur reporté	-432 601,52 €	Excédent antérieur reporté	
Déficit d'investissement total	-415 003,78 €	Excédent investissement total	
<b>Résultat cumulé - Déficit</b>	<b>-408 611,94 €</b>	<b>Résultat cumulé - Excédent</b>	<b>0,00 €</b>

<b>Abattoir - Compte Administratif 2023</b>			
<b> FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Dépenses de l'exercice	71 792,88 €	Recettes de l'exercice	41 038,01 €
Résultats de l'exercice	-30 754,87 €	Résultats de l'exercice	0,00 €
Déficit antérieur reporté	-211 418,90 €	Excédent antérieur reporté	0,00 €
Déficit de fonctionnement total	-242 173,77 €	Excédent fonctionnement total	0,00 €
<b> INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Dépenses de l'exercice	208 189,57 €	Recettes de l'exercice	152 023,63 €
Résultats de l'exercice	-56 165,94 €	Résultats de l'exercice	
Déficit antérieur reporté		Excédent antérieur reporté	169 076,61 €
Déficit d'investissement total		Excédent investissement total	112 910,67 €
<b>Résultat cumulé - Déficit</b>	<b>-129 263,10 €</b>	<b>Résultat cumulé - Excédent</b>	<b>0,00 €</b>

*Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité,*

- *Le Compte Administratif du Budget Principal de la CCKB,*
- *Le Compte Administratif du Budget annexe du TRAD,*
- *Le Compte Administratif du Budget annexe de la ZA du Ruellou,*
- *Le Compte Administratif du Budget annexe de la ZA de Toul Dous,*
- *Le Compte Administratif du Budget annexe des Parcs d'activités de Rostrenen, Gouarec, Maël-Carhaix et Bon-Repos-sur-Blavet,*
- *Le Compte Administratif du Budget annexe des Ateliers-Relais,*
- *Le Compte Administratif du Budget annexe du SPANC,*
- *Le Compte Administratif du Budget annexe des Bureaux-Relais,*
- *Le Compte Administratif du Budget annexe de l'abattoir.*

*Monsieur Guillaume Robic  
Secrétaire de séance*

*Monsieur Jean-Yves Philippe  
1<sup>er</sup> Vice-Président de la CCKB.*

<b>Nombre de membres : 40</b>	
<b>Nombre de votants</b>	
<b>Présents</b>	<b>Procuration</b>
<b>32</b>	<b>5</b>

<b>Date de la convocation</b>
<b>28 mars 2024</b>

**Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 11 avril 2024**

**et publication le 11 avril 2024**

**L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 Avril à 18h00,**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle Rokonan de Saint-Connan, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

**PRESENTS** – Sandra Le Nouvel - Evelyne Minier - Evelyne Aslanoff – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Marjorie Bert – Bernard Rohou – Magalie Corgniec – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Guy Lagadec – Raoul Riou - Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Raymond Géléoc – Christophe Jagu – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Michel Ollivier – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Fabrice Even – Marie-Claude Le Tanno-Guégan – Rémy Le Vot – Alain Cupcic - Daniel Le Caër – Pierre-Yves Daniel – Nolwenn Burlot

**EXCUSES ET POUVOIRS**

Madame Delphine Cochenec absente donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu  
Monsieur Claude Bernard absent donne pouvoir à Monsieur Georges Galardon  
Monsieur Vincent Coëtmeur absent donne pouvoir à Madame Magalie Corgniec  
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc  
Madame Marylise André absente donne pouvoir à Monsieur Daniel Le Caër  
Madame Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

**A été nommé Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Yves Philippe

**Délibération 45.2024 Affectation du Résultat**

**Présentation par Sandra LE NOUVEL, Présidente, et Marjorie BERT, Rapporteur du Budget**

La Présidente expose qu’il y a lieu de procéder à l’affectation des résultats de la gestion 2023 en fonction des besoins recensés en 2024 sur les différents budgets, en fonctionnement et en investissement.

Elle propose, dans ce cadre, d'inscrire les sommes en question selon les modalités suivantes :

<i>Budgets</i>	<i>Résultats</i>	<i>Affectations /imputation</i>
Budget principal <i>Investissement</i>	- 195 267,27 €	→ D001 : 195 267,27 € (Dépenses d'Investissement)
<i>Fonctionnement</i>	3 457 680,28 €	→ 1068 : 195 267,27 € (Recettes d'Investissement) → 002 : 3 262 413,01 € (Recettes de Fonctionnement)
TRAD <i>Investissement</i>	0 €	
<i>Fonctionnement</i>	4 024,57 €	002 (Rec. Fonct.) : 4 024,57 €
Zone du Ruellou <i>Investissement</i>	- 84 100,25 €	001 (Dép. Inv.) : 84 100,25 €
<i>Fonctionnement</i>	- 6 619,55 €	002 (Dép. Fonct.) : 6 619,55 €
Zone de Toul Dous <i>Investissement</i>	1 885,39 €	001(Rec. Inv.) : 1 885,39 €
<i>Fonctionnement</i>	- 8 073,36 €	002 (Dép. Fonct.) : 8 073,36 €
Parc d'Activités Rostrenen, Gouarec, Maël-Carhaix, Bon-Repos-sur-Blavet <i>Investissement</i>	117 683,99 €	001 (Rec. Inv.) : 117 683,99 €
<i>Fonctionnement</i>	1 237,97 €	002 (Rec. Fonct.) : 1 237,97 €
Ateliers Relais <i>Investissement</i>	- 423 422,95 €	001 (Dép. Inv.) : 423 422,95 €
<i>Fonctionnement</i>	- 42 193,51 €	002 (Dép. Fonct.) : 42 193,51 €
Spanc <i>Investissement</i>	16 042,08 €	001 (Rec. Inv.) : 16 042,08 €
<i>Fonctionnement</i>	34 506,18 €	002 (Rec. Fonct.) : 34 506,18 €
Bureaux Relais <i>Investissement</i>	- 415 003,78 €	001 (Dép. Inv.) : 415 003,78 €
<i>Fonctionnement</i>	6 391,84 €	1068 (Rec.Inv.) : 6 391,84 €
Abattoir Intercommunal <i>Investissement</i>	112 910,67 €	001 (Rec. Inv.) : 112 910,67 €
<i>Fonctionnement</i>	-242 173,77 €	002 (Dép. Fonct.) : 242 173,77 €

*Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- ***L'affectation suivante des résultats du Budget Principal de la CCKB :***
  - 195 267,27 € au 001(Dépenses d'Investissement)
  - 195 267,27 € au chapitre 10/article 1068 (Recettes d'Investissement)
  - 3 262 413,01 € au 002 (Recettes de Fonctionnement)
  
- ***L'affectation suivante des résultats du Budget annexe du TRAD :***
  - 4 024,57 € au 002 (Recettes de Fonctionnement)
  
- ***L'affectation suivante des résultats du Budget annexe de la ZA du Ruellou :***
  - 84 100,25 € au 001(Dépenses d'Investissement)
  - 6 619,55 € au 002 (Dépenses de Fonctionnement)
  
- ***L'affectation suivante des résultats du Budget annexe de la ZA de Toul Dous :***
  - 1 885,39 € au 001(Recettes d'Investissement)
  - 8 073,36 € au 002 (Dépenses de Fonctionnement)
  
- ***L'affectation suivante des résultats du Budget annexe des Parcs d'activité de Rostrenen, Gouarec, Maël-Carhaix et Bon-Repos-sur-Blavet :***
  - 117 683,99 € au 001(Recettes d'Investissement))
  - 1 237,97 € au 002 (Recettes de Fonctionnement)
  
- ***L'affectation suivante des résultats du Budget annexe des Ateliers-Relais :***
  - 423 422,95 € au 001(Dépenses d'Investissement)
  - 42 193,51 € au 002 (Dépenses de Fonctionnement)
  
- ***L'affectation suivante des résultats du Budget annexe du SPANC :***
  - 16 042,08 € au 001 (Recettes d'Investissement)
  - 34 506,18 € au 002 (Recettes de Fonctionnement)
  
- ***L'affectation suivante des résultats du Budget annexe des Bureaux-Relais :***
  - 415 003,78 € au 001 (Dépenses d'Investissement)
  - 6 391,84 € au 1068 (Recettes d'Investissement)
  
- ***L'affectation suivante des résultats du Budget annexe de l'abattoir :***
  - 112 910,67 € au 001 (Recettes d'Investissement)
  - 242 173,77 € au 002 (Dépenses de Fonctionnement)

*Monsieur Jean-Yves Philippe  
Secrétaire de séance*

*Madame Sandra Le Nouvel  
Présidente de la CCKB.*

<b>Nombre de membres : 40</b>	
<b>Nombre de votants</b>	
<b>Présents</b>	<b>Procuration</b>
<b>32</b>	<b>5</b>

<b>Date de la convocation</b>
<b>28 mars 2024</b>

**Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 11 avril 2024**

**et publication le 11 avril 2024**

**L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 Avril à 18h00,**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle Rokonan de Saint-Connan, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

**PRESENTS** – Sandra Le Nouvel - Evelyne Minier - Evelyne Aslanoff – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Marjorie Bert – Bernard Rohou – Magalie Corgnec – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Guy Lagadec – Raoul Riou - Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Raymond Géléoc – Christophe Jagu – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Michel Ollivier – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Fabrice Even – Marie-Claude Le Tanno-Guégan – Rémy Le Vot – Alain Cupcic - Daniel Le Caër – Pierre-Yves Daniel – Nolwenn Burlot

**EXCUSES ET POUVOIRS**

Madame Delphine Cochenec absente donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu  
Monsieur Claude Bernard absent donne pouvoir à Monsieur Georges Galardon  
Monsieur Vincent Coëtmeur absent donne pouvoir à Madame Magalie Corgnec  
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc  
Madame Marylise André absente donne pouvoir à Monsieur Daniel Le Caër  
Madame Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

**A été nommé Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Yves Philippe

**Délibération 46.2024 Vote des taux d’imposition 2024 et du taux TASCOM 2025**

**Présentation par Sandra LE NOUVEL, Présidente**

La Présidente expose que cet exercice correspond à la onzième année d’application réelle de la réforme de la taxe professionnelle et de la redistribution fiscale qui lui a été concomitante. L’année 2021 était le premier exercice où les EPCI ont cessé de percevoir le produit de la taxe d’habitation sur les résidences principales, à l’instar des communes.

Par conséquent, un nouveau schéma de financement des collectivités locales entre ainsi en vigueur : pour les EPCI, la perte de ressources suite à la suppression de la TH sur les résidences principales est compensée par le transfert à leur profit, à due concurrence, d’une fraction de TVA.

En outre, le conseil communautaire ne peut plus se prononcer sur l'ensemble des taux, certains étant déterminés au plan national ; il en est ainsi de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) et de la taxe additionnelle sur la taxe sur le foncier non bâti. Depuis l'année 2023, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est supprimée et sera compensée par une fraction de TVA, sur la base du calcul de la CVAE des quatre dernières années.

Les seuls éléments sur lesquels le conseil est donc amené à voter concernent les impôts sur les ménages, la cotisation foncière des entreprises et la taxe sur les surfaces commerciales.

La Présidente indique qu'à l'heure de bâtir la maquette budgétaire, la communauté vient de recevoir les éléments officiels relatifs aux ressources fiscales communautaires de 2024. Ceux-ci devraient s'apparenter aux évolutions antérieures, s'appuyant sur une augmentation sensible des bases.

La Présidente rappelle, par ailleurs, que la Chambre régionale des comptes s'interpelle dans son rapport d'observations définitives (article 5.4.2.1.2.) sur le taux de la TEOM (actuellement à 7 % - le plus bas des Côtes d'Armor) qui génère des produits ne couvrant que partiellement les dépenses liées à l'exercice de cette compétence. La recommandation de la Chambre régionale des comptes d'une augmentation de ce taux, rejoint les analyses réalisées dans le cadre de l'audit financier, qui lui, tient compte également d'une augmentation substantielle des dépenses.

La Présidente précise enfin que l'évolution des bases servant aux calculs des produits des autres contributions directes locales, permettra, cette année encore, de ne pas alourdir la pression fiscale et propose de ne pas modifier les autres taux votés les années précédentes.

La Présidente indique que ces points ont déjà été présentés lors de la séance du conseil communautaire du 22 février 2024 (Débat d'orientations budgétaires) et notamment sur le sujet précis de l'augmentation du taux de la TEOM, évolution mise également en évidence dans le cadre de l'audit financier réalisée pour le compte de la collectivité.

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,*

*Adopte les taux d'imposition suivants au titre de 2024 :*

- *Taxes foncières sur les propriétés bâties : 3.48 %*
- *Taxes foncières sur les propriétés non bâties : 14.50 %*
- *Cotisation foncière des entreprises : 27.80 %*
- *Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 8.00 %*

*Décide de fixer le coefficient multiplicateur de la TASCOM à 1.20 applicable pour l'exercice 2025.*

*Monsieur Jean-Yves Philippe  
Secrétaire de séance*

*Madame Sandra Le Nouvel  
Présidente de la CCKB.*



<b>Nombre de membres : 40</b>	
<b>Nombre de votants</b>	
<b>Présents</b>	<b>Procuration</b>
<b>32</b>	<b>5</b>

<b>Date de la convocation</b>
<b>28 mars 2024</b>

**Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 11 avril 2024**

**et publication le 11 avril 2024**

**L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 Avril à 18h00,**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle Rokonan de Saint-Connan, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

**PRESENTS** – Sandra Le Nouvel - Evelyne Minier - Evelyne Aslanoff – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Marjorie Bert – Bernard Rohou – Magalie Corgniec – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Guy Lagadec – Raoul Riou - Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Raymond Géléoc – Christophe Jagu – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Michel Ollivier – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Fabrice Even – Marie-Claude Le Tanno-Guégan – Rémy Le Vot – Alain Cupcic - Daniel Le Caër – Pierre-Yves Daniel – Nolwenn Burlot

**EXCUSES ET POUVOIRS**

Madame Delphine Cochenec absente donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu  
Monsieur Claude Bernard absent donne pouvoir à Monsieur Georges Galardon  
Monsieur Vincent Coëtmeur absent donne pouvoir à Madame Magalie Corgniec  
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc  
Madame Marylise André absente donne pouvoir à Monsieur Daniel Le Caër  
Madame Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

**A été nommé Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Yves Philippe

**Délibération 47.2024 Vote du Budget Primitif 2024**

**Présentation par Sandra LE NOUVEL, Présidente, et Marjorie BERT, Rapporteur du Budget**

Il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur les budgets primitifs 2024 (budget principal de la CCKB & budgets annexes), examinés lors de la réunion du bureau du 2 avril 2024, comme suit :

	<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>	<b>Cumul</b>
<b>Budget Principal</b>	15 799 723,01	3 682 619,27	19 482 342,28
<b>TRAD</b>	332 010,57	-	332 010,57
<b>Zone de Ruellou</b>	280 791,55	348 682,25	629 473,80
<b>Zone de Toul Dous</b>	8 075,00	1 885,39	9 960,39
<b>PA Rostrenen, Gouarec...</b>	958 409,00	719 569,00	1 677 978,00
<b>Atelier Relais</b>	473 372,46	429 178,95	902 551,41
<b>SPANC</b>	105 450,18	25 171,08	130 621,26
<b>Bureaux Relais</b>	444 112,94	437 004,78	881 117,72
<b>Abattoir intercommunal</b>	336 478,77	605 025,00	941 503,77
<b>Cumul</b>	<b>18 738 423,48</b>	<b>6 249 135,72</b>	<b>24 987 559,20</b>

Marjorie BERT présente le document préparatoire de synthèse remis aux conseillers communautaires, qui reprend par article les inscriptions budgétaires proposées pour l'année 2024, au regard des dépenses réalisées en 2023, et des inscriptions budgétaires de 2023.

Sandra LE NOUVEL détaille et explicite le chapitre 012, concernant les dépenses liées au personnel. Elle indique que ces dépenses sous l'intitulé « Charges de personnel » sont en réalité des dépenses d'investissement en ressources humaines qui permettent la mise en œuvre de ses politiques d'aménagement, qu'elles soient obligatoires ou volontaristes, et qu'il s'agit d'une priorité de la collectivité.

Elle indique que certaines de ces dépenses concernent des dépenses dans le cadre d'Appel à Projets, pour lesquels, la collectivité a été lauréate et des recettes sont prévues en face de ces dépenses.

Elle souligne que ces recrutements génèrent de l'activité, de l'innovation et participent par la mise en place de nouveaux dispositifs à la promotion et l'attractivité du territoire.

Concernant la section d'investissement, La Présidente précise, en complément de la présentation de Marjorie BERT, que concernant l'opération 40 – Maison de l'enfance à Rostrenen – il s'agit principalement pour cette année budgétaire de prévoir les budgets nécessaires pour les études en cours de démarrage pour une rénovation conséquente de cet équipement.

Elle précise que ce projet fera l'objet de recherches de financement, notamment en lien avec le contrat de territoire du Département.

La Présidente fait également part des échanges en cours concernant des investissements à prévoir sur le site du « son et lumières de Bon-Repos » et notamment pour la rénovation des gradins, qui nécessitent la création d'une nouvelle opération d'investissement.

Elle souhaite préciser également que de nombreux investissements prévus visent à l'amélioration énergétique de plusieurs équipements communautaires.

Le conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Vote le budget primitif.

*Monsieur Jean-Yves Philippe*  
*Secrétaire de séance*

*Madame Sandra Le Nouvel*  
*Présidente de la CCKB.*

<b>Nombre de membres : 40</b>	
<b>Nombre de votants</b>	
<b>Présents</b>	<b>Procuration</b>
<b>32</b>	<b>5</b>

<b>Date de la convocation</b>
<b>28 mars 2024</b>

**Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 11 avril 2024**

**et publication le 11 avril 2024**

**L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 Avril à 18h00,**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle Rokonan de Saint-Connan, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

**PRESENTS** – Sandra Le Nouvel - Evelyne Minier - Evelyne Aslanoff – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Marjorie Bert – Bernard Rohou – Magalie Corgniec – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Guy Lagadec – Raoul Riou - Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Raymond Géléoc – Christophe Jagu – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Michel Ollivier – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Fabrice Even – Marie-Claude Le Tanno-Guégan – Rémy Le Vot – Alain Cupcic - Daniel Le Caër – Pierre-Yves Daniel – Nolwenn Burlot

**EXCUSES ET POUVOIRS**

Madame Delphine Cochenec absente donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu  
Monsieur Claude Bernard absent donne pouvoir à Monsieur Georges Galardon  
Monsieur Vincent Coëtmeur absent donne pouvoir à Madame Magalie Corgniec  
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc  
Madame Marylise André absente donne pouvoir à Monsieur Daniel Le Caër  
Madame Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

**A été nommé Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Yves Philippe

**Délibération 48.2024 Fixation du montant des cotisations pour 2024**

**Présentation par Sandra LE NOUVEL, Présidente**

La Présidente expose que la Communauté de communes adhère à différents organismes auxquels il est dû, annuellement, une cotisation.

Elle propose au conseil d’acquitter en 2024 les sommes indiquées ci-dessous. Elle précise, que, s’agissant des cotisations calculées proportionnellement au nombre d’habitants, il est à noter que le chiffre retenu est, selon les organismes soit la population Municipale 2019 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2022 18196 (*Pays COB*), la population Municipale 2021 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 qui est de 18292<sup>1</sup>, ou sur la population totale (*population municipale plus population*

comptée à part) en vigueur 1<sup>er</sup> janvier 2024 soit 18989<sup>2</sup>, ou encore la population DGF 2023 soit 21057<sup>3</sup>, source l'INSEE.

POPULATION CCKB	POPULATION LEGALE MUNICIPALE En vigueur au 1er janvier			Population comptée à part	Population totale en vigueur au 01.01.2024	Population totale en vigueur au 01.01.2023	Population DGF 2023	Population DGF 2022	Population DGF 2021
	2019 01.01.2022	2020 01.01.2023	2021 01.01.2024						
NOM	Population								
BON REPOS / BLAVET	1256	1249	<b>1241</b>	36	<b>1277</b>	1313	<b>1497</b>	1508	1516
CANIHUEL	348	345	<b>347</b>	11	<b>358</b>	369	<b>407</b>	410	413
GLOMEL	1363	1350	<b>1384</b>	25	<b>1409</b>	1434	<b>1596</b>	1608	1616
GOUAREC	948	952	<b>957</b>	31	<b>988</b>	1019	<b>1059</b>	1054	1047
KERGRIST-MOELOU	653	654	<b>644</b>	19	<b>663</b>	682	<b>766</b>	764	766
LANRIVAIN	441	449	<b>457</b>	11	<b>468</b>	479	<b>537</b>	533	541
LESCOUET-GOUAREC	218	215	<b>214</b>	8	<b>222</b>	230	<b>272</b>	274	282
LOCARN	410	410	<b>409</b>	12	<b>421</b>	433	<b>521</b>	522	519
MAEL-CARHAIX	1469	1466	<b>1463</b>	30	<b>1493</b>	1523	<b>1636</b>	1634	1645
MELLIONNEC	391	395	<b>399</b>	16	<b>415</b>	431	<b>516</b>	512	503
PAULE	691	682	<b>679</b>	21	<b>700</b>	721	<b>779</b>	785	792
PEUMERIT-QUINTIN	173	172	<b>177</b>	5	<b>182</b>	187	<b>198</b>	199	197
PLELAUFF	629	628	<b>657</b>	18	<b>675</b>	693	<b>798</b>	798	800
PLOUGUERNEVEL	1643	1610	<b>1605</b>	50	<b>1655</b>	1705	<b>1763</b>	1797	1817
PLOUNEVEZ-QUINTIN	1071	1065	<b>1060</b>	27	<b>1087</b>	1114	<b>1174</b>	1176	1184
ROSTRENEC	3056	3132	<b>3207</b>	282	<b>3489</b>	3771	<b>3590</b>	3542	3560
SAINT-CONNAN	290	293	<b>294</b>	8	<b>302</b>	310	<b>344</b>	339	340
SAINTE-TREPHINE	185	184	<b>186</b>	2	<b>188</b>	190	<b>228</b>	228	234
SAINT-GILLES-PLIGEAUX	305	304	<b>305</b>	4	<b>309</b>	313	<b>370</b>	373	370
SAINT-NICOLAS-DU-PELEM	1594	1555	<b>1548</b>	44	<b>1592</b>	1636	<b>1793</b>	1830	1857
SAINT-YGEAUX	127	123	<b>124</b>	8	<b>132</b>	140	<b>161</b>	163	174
TREBRIVAN	748	756	<b>759</b>	17	<b>776</b>	793	<b>847</b>	838	836
TREMARGAT	187	181	<b>176</b>	12	<b>188</b>	200	<b>205</b>	213	217
<b>Totaux</b>	<b>18196</b>	<b>18170</b>	<b>18292</b>	<b>697</b>	<b>18989</b>	<b>19686</b>	<b>21057</b>	<b>21100</b>	<b>21226</b>

**AIDES FSL ACCORDEES EN 2 022**

<b>CC du Kreiz-Breizh</b>								
	<b>1 - Accès</b>	<b>Nbre Aides</b>	<b>2 - Maintien Imp. loyer</b>	<b>Nbre Aides</b>	<b>3 - Impayés Energie</b>	<b>Nbre Aides</b>	<b>Montant Total accordé</b>	<b>Total nbre aides</b>
BON REPOS SUR BLAVET	350,52 €	2			1 680,00 €	5	2 030,52 €	7
CANIHUEL	720,00 €	2			380,00 €	1	1 100,00 €	3
GLOMEL			807,26 €	1	1 144,48 €	11	1 951,74 €	12
GOUAREC	480,13 €	2	1 234,50 €	1	920,00 €	2	2 634,63 €	5
KERGRIST-MOELOU	841,22 €	2			650,00 €	2	1 491,22 €	4
LANRIVAIN	1 068,30 €	2			828,39 €	3	1 896,69 €	5
LESCOUET-GOUAREC					544,00 €	2	544,00 €	2
LOCARN					1 101,89 €	6	1 101,89 €	6
MAEL-CARHAIX	1 913,88 €	7			2 118,08 €	10	4 031,96 €	17
MELLIONNEC			371,90 €	1	354,81 €	3	726,71 €	4
PAULE					1 025,65 €	3	1 025,65 €	3
PEUMERIT-QUINTIN	48,00 €	1	1 549,86 €	1	380,00 €	1	1 977,86 €	3
PLELAUFF	240,44 €	1			1 111,29 €	6	1 351,73 €	7
PLOUGUERNEVEL	2 095,84 €	8	2 446,40 €	1	2 666,24 €	15	7 208,48 €	24
PLOUNEVEZ-QUINTIN					1 748,67 €	9	1 748,67 €	9
ROSTRENEC	7 596,20 €	23			11 034,42 €	54	18 630,62 €	77
SAINT-CONNAN					1 150,02 €	11	1 150,02 €	11
SAINTE-TREPHINE					760,00 €	2	760,00 €	2
SAINT-GILLES-PLIGEAUX	1 270,00 €	4			644,00 €	2	1 914,00 €	6
SAINT-NICOLAS-DU-PELEM	1 595,44 €	4			3 038,22 €	31	4 633,66 €	35
TREBRIVAN	1 064,72 €	4			1 971,76 €	8	3 036,48 €	12
TREMARGAT					701,00 €	7	701,00 €	7
	19 284,69 €	62	6 409,92 €	5	35 952,92 €	194	61 647,53 €	261

Mesures ASLL accordées au 23/12/2022 CCKB = 108 mois mesures (220 € / mois)  
Par EPCI (220 € le mois)

Organisme	Rappel 2023	Propositions 2024	Montant
	Montant	Modalités	
Mission Locale du Centre-Ouest-Bretagne	20 243,33 €	1,07 € / habitant <sup>2</sup>	20 318,23 €
Pays du Centre-Ouest-Bretagne	95 522,00 €	4,8825 € x 18196 habitant = 88842 €	95 522,00 €
		<b>ICOB sur pop. Mun.</b> (0,3671 € x 18 196 hab. = 6 680 €)	
ALECOB	5 451,00 €	0,30 € / habitant 18170 au 1/1/2023	5 451,00 €
CAUE	1 817,00 €	0,10 € / habitant <sup>1</sup>	1 829,20 €
ADCF Interco. de France	2 081,09 €	0,11 € / habitant <sup>2</sup>	2 088,79 €
AMF 22	889,19 €	0,06 € / habitant <sup>2</sup>	1 139,34 €
FSL <i>Fonds de Solidarité pour le Logement</i>	10 550,00 €	0,50 € / habitant <sup>3</sup>	10 528,50 €
Amorce	647,00 €	Forfaitaire	672,00 €
Agence Départementale d'Appui aux Collectivités	3 165,00 €	0,15 € / habitant <sup>3</sup>	3 158,55 €
(ADAC)	250,00 €	Adhésion veille financements forfaitaire	250,00 €
ADIL 22	2 725,50 €	0,15 € / habitant 18196 au 1/01/2022	2 729,40 €
<b>TOTAL</b>	<b>143 341,11 €</b>		<b>143 687,01 €</b>
<sup>1</sup> Pop. Municipale en vigueur au au 1er janvier 2024 18 292			
<sup>2</sup> Pop. totale en vigueur au au 1er janvier 2024 = pop municipale plus pop. comptée à part 18 989			
<sup>3</sup> DGF 2023 soit 21 057 habitants			

*Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- Mission Locale du Centre-Ouest-Bretagne :	20 318,23
- Pays du Centre-Ouest-Bretagne :	95 522,00
- ALECOB :	5 451,00
- CAUE :	1 829,20
- ADCF :	2 088,79
- AMF :	1 139,34
- FSL <i>Fonds de Solidarité pour le Logement</i> :	10 528,50
- Amorce :	672,00
- Agence Départementale d'Appui aux Collectivités (ADAC 22) :	3 158,55
- ADIL 22 Adhésion veille financements :	250,00
- ADIL 22 :	2 729,40
<b>Total</b>	<b>143 687,01 €</b>

*Monsieur Jean-Yves Philippe  
Secrétaire de séance*

*Madame Sandra Le Nouvel  
Présidente de la CCKB.*



<b>Nombre de membres : 40</b>	
<b>Nombre de votants</b>	
<b>Présents</b>	<b>Procuration</b>
<b>32</b>	<b>5</b>

<b>Date de la convocation</b>
<b>28 mars 2024</b>

**Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 11 avril 2024**

**et publication le 11 avril 2024**

**L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 Avril à 18h00,**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle Rokonan de Saint-Connan, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

**PRESENTS** – Sandra Le Nouvel - Evelyne Minier - Evelyne Aslanoff – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Marjorie Bert – Bernard Rohou – Magalie Corgniec – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Guy Lagadec – Raoul Riou - Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Raymond Géléoc – Christophe Jagu – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Michel Ollivier – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Fabrice Even – Marie-Claude Le Tanno-Guégan – Rémy Le Vot – Alain Cupcic - Daniel Le Caër – Pierre-Yves Daniel – Nolwenn Burlot

**EXCUSES ET POUVOIRS**

Madame Delphine Cochenec absente donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu  
Monsieur Claude Bernard absent donne pouvoir à Monsieur Georges Galardon  
Monsieur Vincent Coëtmeur absent donne pouvoir à Madame Magalie Corgniec  
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc  
Madame Marylise André absente donne pouvoir à Monsieur Daniel Le Caër  
Madame Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

**A été nommé Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Yves Philippe

**Délibération 49.2024 Approbation du Tableau des effectifs permanents et non permanents 2024**

**Présentation par Sandra LE NOUVEL, Présidente**

La Présidente informe l’Assemblée que les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Dans ce cadre, il appartient à l'organe délibérant de déterminer et d'établir le tableau des effectifs de la collectivité :

### 1/ Tableau des emplois permanents :

EMPLOIS PERMANENTS	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETISES		DHS
			EFFECTIFS BUDGETISES	EFFECTIFS POURVUS	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
DGA	Emploi fonctionnel	A	1	0	35/35
Responsable service économie et déploiement du numérique	Attaché territorial	A	1	1	35/35
Agent·e en charge de la mise en œuvre de la politique habitat	Attaché territorial	A	1	1	35/35
Chargé·e de mission PLUi-H	Attaché territorial	A	1	1	35/35
Directeur·rice et Coordinateur·trice service vie associative et culturelle	Attaché territorial	A	1	1	35/35
Responsable de la comptabilité	Rédacteur territorial principal 1ère classe	B	1	1	35/35
Chargé·e de mission tourisme	Attaché territorial	A	1	0	35/35
Chargé·e de mission tourisme	Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux	B	1	0	35/35
Coordinateur·trice du service de gestion des déchets ménagers	Rédacteur territorial	B	1	1	35/35
Secrétaire général·e	Rédacteur territorial	B	1	1	35/35
Coordinateur·trice Enfance/Jeunesse	Adjoint administratif territorial	C	1	1	35/35
Gestionnaire RH	Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	C	1	1	35/35
Assistant·e Pôle Ressources : compta/RH	Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	C	1	1	35/35

EMPLOIS PERMANENTS	GRADE	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETISES	EFFECTIFS POURVUS	DHS
Agent·e en charge de l'encadrement de la petite enfance	Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	C	1	1	35/35
Gestionnaire administratif·ve de la Maison de l'Enfance	Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	C	1	1	35/35
Agent·e d'accueil et d'accompagnement France Services	Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux	C	1	0	35/35
Secrétaire administratif·ve	Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	C	1	1	35/35
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Direction générale des Services	Emploi fonctionnel	A	1	1	35/35
Direction des Services Techniques	Ingénieur en chef territorial	A	1	1	35/35
Chargé·e de mission Energie	Ingénieur territorial	A	1	1	35/35
Responsable service Environnement et développement durable	Ingénieur territorial	A	1	1	35/35
Responsable Service de gestion des déchets ménagers	Ingénieur territorial	A	1	1	35/35
Chargé·e de mission valorisation de l'élevage local	Ingénieur territorial	A	1	1	35/35
Technicien·ne patrimoine et logistique	Technicien territorial	B	1	1	35/35
Technicien·ne bocage	Technicien principal 2ème classe	B	1	1	35/35
Responsable SPANC	Technicien territorial	B	1	1	35/35
Agent·e en charge des contrôles SPANC	Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux	C	1	0	35/35

Agent·e en charge des contrôles SPANC	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	1	0	35/35
<b>EMPLOIS PERMANENTS</b>	<b>GRADE</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>EFFECTIFS BUDGETISES</b>	<b>EFFECTIFS POURVUS</b>	<b>DHS</b>
Animateur·trice en charge de la réduction des déchets	Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux	C	1	0	35/35
Animateur·trice en charge de la réduction des déchets	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	1	0	35/35
Animateur·trice en charge du TRAD et de la mobilité	Agent de maîtrise principal	C	1	1	35/35
Agent·e d'accueil et en charge de la logistique événementielle	Adjoint technique territorial	C	1	1	35/35
Agent·e de déchèterie	Agent de maîtrise principal	C	1	1	35/35
Agent·e de déchèterie	Adjoint technique territorial	C	1	1	35/35
Agent·e de déchèterie	Adjoint technique territorial	C	1	1	35/35
Chauffeur·se-riporteur·se	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	C	1	0	35/35
Chauffeur·se-riporteur·se	Adjoint technique territorial	C	1	1	35/35
Chauffeur·se-riporteur·se	Adjoint technique territorial	C	1	1	35/35
Chauffeur·se-riporteur·se	Adjoint technique territorial	C	1	1	35/35
Chauffeur·se-riporteur·se	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	C	1	0	35/35
Chauffeur·se-riporteur·se	Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux	C	1	0	35/35

Chauffeur·se-ripeur·se	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	C	1	1	35/35
Chauffeur·se-ripeur·se	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	C	1	1	35/35
<b>EMPLOIS PERMANENTS</b>	<b>GRADE</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>EFFECTIFS BUDGETISES</b>	<b>EFFECTIFS POURVUS</b>	<b>DHS</b>
Chauffeur·se-ripeur·se	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	C	1	1	35/35
Agent·e technique polyvalent·e	Adjoint technique territorial principal 1ère classe	C	1	1	35/35
Agent·e technique polyvalent·e	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	C	1	1	35/35
Agent·e technique polyvalent·e	Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux	C	1	0	35/35
Agent·e en charge de la propreté des locaux	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	C	1	1	35/35
Agent·e en charge de la propreté des locaux	Adjoint technique territorial	C	1	1	31,5/35
Agent·e en charge de la propreté des locaux	Adjoint technique territorial	C	1	1	17,5/35
Agent·e en charge de la propreté des locaux	Adjoint technique territorial	C	1	0	31,5/35
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>					
Agent·e en charge de l'encadrement de la petite enfance	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	A	1	1	35/35
Agent·e en charge de l'encadrement de la petite enfance	Agent social	C	1	1	35/35

Agent·e en charge de l'encadrement de la petite enfance	Agent social	C	1	1	35/35
Agent·e en charge de l'encadrement de la petite enfance	Agent social territorial principal 1ère classe	C	1	1	35/35
Agent·e en charge de l'encadrement de la petite enfance	Agent social territorial principal 1ère classe	C	1	1	28/35
Direction Multi-Accueil	Agent social	C	1	1	35/35
Référent·e RPE	Agent social territorial principal 2ème classe	C	1	1	35/35
<b>EMPLOIS PERMANENTS</b>	<b>GRADE</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>EFFECTIFS BUDGETISES</b>	<b>EFFECTIFS POURVUS</b>	<b>DHS</b>
<b>FILIERE CULTURELLE</b>					
Direction EMDTKB	Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	1	1	35/35
Musicien·ne intervenant·e en milieu scolaire	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	B	1	0	35/35
<b>EMPLOIS PERMANENTS</b>	<b>GRADE</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>EFFECTIFS BUDGETISES</b>	<b>EFFECTIFS POURVUS</b>	<b>DHS</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>					
Agent·e en charge du suivi des dossiers techniques et de la maintenance du patrimoine bâti	Animateur principal 1ère classe	B	1	1	35/35
Direction ALSH SNP	Adjoint territorial d'animation principal 1ère classe	C	1	0	35/35

<b>Direction ALSH SNP et Coordination ALSH</b>	Animateur territorial	B	1	1	35/35
<b>Animateur·trice Jeunesse</b>	Cadre d'emplois des animateur territoriaux	B	1	0	35/35
<b>Direction ALSH Glomel</b>	Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1	1	28/35
<b>Direction adjointe ALSH SNP</b>	Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	1	1	35/35
<b>Direction adjointe ALSH Glomel</b>	Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	1	1	35/35

## 2/ Tableau des emplois non permanents :

<b>EMPLOIS NON PERMANENTS</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>EFFECTIFS BUDGETISES</b>	<b>EFFECTIFS POURVUS</b>	<b>DHS</b>
<b>Chargé·e de mission ORT</b>	A	1	1	35/35
<b>Chargé·e de mission Culture</b>	A	1	1	35/35
<b>Conseiller·ère numérique</b>	B	1	1	35/35
<b>Chargé·e de mission Fabrique de territoire</b>	A	1	1	21/35
<b>Chargé·e de mission PAEC</b>	B	1	1	35/35
<b>Chargé·e de mission mobilités douces</b>	A	1	1	35/35
<b>Animateur·trice référent·e handicap ALSH SNP</b>	C	0,35	0	12/35
<b>Technicien·ne Gestion et valorisation du bois</b>	A	1	0	35/35
<b>Chargé·e de mission continuités écologiques / TVB</b>	A	1	0	35/35
<b>Technicien·ne Natura 2000</b>	B	0,8	0	28/35

<b>Chargé-e de mission en ingénierie publique</b>	A	1	0	35/35
<b>Chargé-e de coopération Petite Enfance</b>	A	1	0	35/35
<b>Chargé-e de mission logistique alimentaire</b>	A	1	0	35/35
<b>Chargé-e de mission diagnostic des besoins en mutualisation associative</b>	B	1	0	35/35
<b>Chargé-e de communication</b>	A	1	1	24,5/35

La Présidente précise, que concernant les postes apparaissant en grisé, (chargé de mission tourisme, contrôle SPANC, Prévention des déchets, directrice ALSH) il s'agit, bien entendu, d'ouvrir la possibilité de recruter sur l'une ou l'autre des catégories citées, et pas de créer deux postes. A l'issue des recrutements le tableau des effectifs sera mis à jour selon la catégorie retenue.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- d'adopter le tableau des emplois permanents et non permanents qui prend effet à compter de la date de la présente délibération,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants,
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent.

*Monsieur Jean-Yves Philippe*  
Secrétaire de séance

*Madame Sandra Le Nouvel*  
Présidente de la CCKB.



## ECONOMIE, DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
32	5

Date de la convocation
28 mars 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le  
11 avril 2024

et publication le 11 avril 2024

**L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 Avril à 18h00,**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Rokonan de Saint-Connan, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

**PRESENTS** – Sandra Le Nouvel - Evelyne Minier - Evelyne Aslanoff – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Marjorie Bert – Bernard Rohou – Magalie Corgniec – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Guy Lagadec – Raoul Riou - Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Raymond Géléoc – Christophe Jagu – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Michel Ollivier – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Fabrice Even – Marie-Claude Le Tanno-Guégan – Rémy Le Vot – Alain Cupcic - Daniel Le Caër – Pierre-Yves Daniel – Nolwenn Burlot

### **EXCUSES ET POUVOIRS**

Madame Delphine Cochenec absente donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu  
Monsieur Claude Bernard absent donne pouvoir à Monsieur Georges Galardon  
Monsieur Vincent Coëtmeur absent donne pouvoir à Madame Magalie Corgniec  
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc  
Madame Marylise André absente donne pouvoir à Monsieur Daniel Le Caër  
Madame Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc'h et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

**A été nommé Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Yves Philippe

### **Délibération 50.2024 Aide aux investissements immobiliers et matériels d'entreprises**

#### **Présentation par Jérôme LEJART**

La Présidente rappelle que la CCKB porte des dispositifs d'aides destinées notamment aux entreprises industrielles, aux exploitations agricoles, aux artisans, aux commerçants, aux activités de services et aux professions libérales qui s'appliquent sur le territoire communautaire suite à diverses délibérations votées par le Conseil Communautaire.

Aujourd'hui, il est soumis au Conseil Communautaire les dossiers suivants :

- **PASS Commerce et Artisanat : Investissements immobiliers et matériels – Gouarec**

Madamer Valérie LORGUILLOUX a créé en juin 2021 la société à responsabilité limitée dénommée « *EVORA* », dans le cadre de la reprise de l'épicerie dénommée « *L'EPICERIE DES HALLES* » à Gouarec.

Afin de permettre, à la fois, le développement de l'activité, sa modernisation, la réalisation d'économies d'énergie et une baisse des pertes de produits surgelés liés à des pannes matérielles à répétition, Mme LORGUILLOUX souhaite réaliser des investissements immobiliers (remplacement des luminaires) et matériels (remplacement des congélateurs).

Dans ce cadre, Mme LORGUILLOUX a sollicité la CCKB par courrier en date du 19 janvier 2023 en vue de l'attribution d'une subvention au titre du PASS Commerce et Artisanat.

Le montant des investissements éligibles est estimé à 7 064,84 € HT. L'intervention financière s'établirait à hauteur de 2 119,45 € (soit 30% des investissements éligibles HT), dont 50% financée par la Région Bretagne.

Il est précisé que cette demande s'intègre dans les modalités d'application du dispositif PASS Commerce et Artisanat d'avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023

La Présidente informe que la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor a émis un avis favorable à ce dossier.

- **PASS Commerce et Artisanat : Investissements matériels – Plélauff**

Madame Faustine AUFFRET a créé en avril 2022 la société par actions simplifiée dénommée « *TAMPOPÖ* » à Plélauff. La société réalise une activité de traiteur, notamment événementielle.

Afin de permettre la création de l'activité et son développement, Mme AUFFRET souhaite réaliser des investissements matériels (cuisson, laverie, stockage froid).

Dans ce cadre, Mme AUFFRET a sollicité la CCKB par courrier en date 1<sup>er</sup> mars 2023 en vue de l'attribution d'une subvention au titre du PASS Commerce et Artisanat.

Le montant des investissements éligibles est estimé à 14 893,50 € HT. L'intervention financière s'établirait à hauteur de 4 468,05 € (soit 30% des investissements éligibles), dont 50% financée par la Région Bretagne.

Il est précisé que cette demande s'intègre dans les modalités d'application du dispositif PASS Commerce et Artisanat d'avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023

La Présidente informe que la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Bretagne a émis un avis favorable à ce dossier.

- **PASS Commerce et Artisanat : Investissements immobiliers et matériels – Sainte-Tréphine**

Madame Alexandra et Monsieur Jean-Marc LUTUN ont créé en janvier 2023 la société à responsabilité limitée dénommée « *LUTUN JMA* » en vue de l'exploitation d'un bar-restaurant sur la commune de Sainte-Tréphine dénommé « *LE SANT TRIFIN* ».

Afin de permettre la création de l'activité et son développement, M. et Mme LUTUN souhaite réaliser des investissements immobiliers (enseigne) et matériel (bar, meuble réfrigéré, présentoir, cellule de refroidissement et matériels de cuisine).

Dans ce cadre, M. et Mme LUTUN ont sollicité la CCKB par courrier en date du 21 novembre 2022 en vue de l'attribution d'une subvention au titre du PASS Commerce et Artisanat.

Le montant des investissements éligible est estimé à 11 153,80 € HT. L'intervention financière s'établirait à hauteur de 3 346,14 € (soit 30% des investissements éligibles), dont 50% financée par la Région Bretagne.

Il est précisé que cette demande s'intègre dans les modalités d'application du dispositif PASS Commerce et Artisanat d'avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023

La Présidente informe que la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor a émis un avis favorable à ce dossier.

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Décide,

- D'attribuer une subvention d'un montant maximal de 2 119,45 € à Madame Valérie LORGUILLOUX, gérante de la société à responsabilité limitée dénommée « *EVORA* », exploitant l'épicerie dénommée « *L'EPICERIE DES HALLES* » située à Maël-Carhaix, pour des investissements immobiliers et matériels, au titre du dispositif PASS Commerce et Artisanat ;
- D'autoriser la Présidente à signer avec Madame Valérie LORGUILLOUX la convention jointe en annexe, indiquant les modalités d'attribution de la subvention ;
- D'attribuer une subvention d'un montant maximal de 4 468,05 € à Madame Faustine AUFFRET, gérante de la société par actions simplifiée dénommée « *TAMPOPÔ* » située à Plélauff, pour des investissements matériels, au titre du dispositif PASS Commerce et Artisanat ;

- D'autoriser la Présidente à signer avec Madame Faustine AUFFRET la convention jointe en annexe, indiquant les modalités d'attribution de la subvention ;
- D'attribuer une subvention d'un montant maximal de 3 346,14 € à Madame Alexandra et Monsieur Jean-Marc LUTUN, gérants de la société à responsabilité limitée dénommée « LUTUN JMA », exploitant le bar-restaurant « LE SANT-TRIFIN » situé à Sainte-Tréphine, pour des investissements immobiliers et matériels au titre du dispositif PASS Commerce et Artisanat ;
- D'autoriser la Présidente à signer avec Madame Alexandra et Monsieur Jean-Marc LUTUN la convention jointe en annexe, indiquant les modalités d'attribution de la subvention.

*Monsieur Jean-Yves Philippe*  
*Secrétaire de séance*

*Madame Sandra Le Nouvel*  
*Présidente de la CCKB.*

<b>Nombre de membres : 40</b>	
<b>Nombre de votants</b>	
<b>Présents</b>	<b>Procuration</b>
<b>32</b>	<b>5</b>

<b>Date de la convocation</b>
<b>28 mars 2024</b>

**Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 11 avril 2024**

**et publication le 11 avril 2024**

**L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 Avril à 18h00,**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle Rokonan de Saint-Connan, en séance publique, sous la Présidence de Madame Sandra Le Nouvel.

**PRESENTS** – Sandra Le Nouvel - Evelyne Minier - Evelyne Aslanoff – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Marjorie Bert – Bernard Rohou – Magalie Corgniec – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Guy Lagadec – Raoul Riou - Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Raymond Géléoc – Christophe Jagu – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Michel Ollivier – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Fabrice Even – Marie-Claude Le Tanno-Guégan – Rémy Le Vot – Alain Cupcic - Daniel Le Caër – Pierre-Yves Daniel – Nolwenn Burlot

**EXCUSES ET POUVOIRS**

Madame Delphine Cochenec absente donne pouvoir à Monsieur Christophe Jagu  
Monsieur Claude Bernard absent donne pouvoir à Monsieur Georges Galardon  
Monsieur Vincent Coëtmeur absent donne pouvoir à Madame Magalie Corgniec  
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Raymond Géléoc  
Madame Marylise André absente donne pouvoir à Monsieur Daniel Le Caër  
Madame Bernadette Le Boëdec ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

**A été nommé Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Yves Philippe

**Délibération 51.2024 Versement d’une subvention à l’Association des Paysans Producteurs de Gwell**

**Présentation par Eléonore KOGLER**

La Présidente rappelle au Conseil Communautaire que par délibération en date du 7 juillet 2022, il a été décidé d’attribuer une subvention à l’Association des Paysans Producteurs de Gwell au titre de l’année 2022 et de signer avec l’association une convention d’objectifs et de moyens pour la période 2022-2025. Cette convention a été signée le 1<sup>er</sup> juin 2023 et vise à soutenir l’association en vue de l’obtention d’une AOP laitière et à organiser des actions de promotion du Gwell et de l’installation agricole en races laitières locales.

Le Gwell est un produit laitier fermenté issu de la tradition culinaire bretonne, élaboré à partir de lait de races bovines bretonnes (Bretonne Pie Noir, Froment du Léon, Armoricaïne et Nantaise) et d’un ferment naturel indigène. Ce produit patrimonial de grande qualité est produit

dans les 4 départements bretons et celui de Loire Atlantique, et s'accompagne d'une démarche ancrée dans des circuits courts.

Ce produit est très ancien mais a été redécouvert seulement au début des années 1990, et l'appellation a été déposée en 1993.

Ce projet d'obtention d'une AOP est porté par l'Association des Paysans Producteurs de Gwell (APPG), créée spécifiquement dans cet objectif en 2019. Le projet « *Vers un signe officiel de qualité pour le Gwell* » a été entamé en 2019 et se poursuit avec l'appui financier des Régions Bretagne et Pays de la Loire, et des départements d'Ille-et-Vilaine et de Loire Atlantique. Une demande de financement est également en cours auprès de Nantes Métropole et de Rennes Métropole.

Actuellement, le département des Côtes d'Armor accueille 4 producteurs de Gwell, dont Le Buis Sonnant à Plouguernevel, et la dynamique est forte puisque 2 porteurs de projet s'engagent également dans la production de ce produit dont 1 sur la CCKB.

Ce projet, et l'AOP qui en découlera, contribuent à valoriser un modèle agricole en adéquation avec les principes d'agroécologie. Aussi, il permet la création de valeur ajoutée et d'emplois.

De nombreuses actions ont été à réalisées en 2022 :

- Poursuite de la dynamique associative autour du projet d'AOP ;
- Rédaction d'une 1<sup>ère</sup> version stabilisée de cahier des charges ;
- Formation des éleveurs à l'analyse sensorielle et la constitution d'un panel de dégustateurs experts ;
- Formation à l'utilisation du Gwell en transformation fromagère ;
- Rencontre de filières de production sous SIQO (Signes officiels de la Qualité et de l'Origine) ;
- La rédaction du plan de contrôle ;
- Elaboration d'une stratégie de communication.

Ainsi, par courrier en date du 20 mars 2024, l'association a sollicité auprès de la CCKB le versement d'une subvention de 2 000 €, conformément à la convention de partenariat, au titre de l'année 2023.

La Présidente propose d'attribuer une subvention annuelle de 2 000 € au titre de l'année 2023.

Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Décide,

- De verser une subvention de 2 000 € à l'Association des Paysans Producteurs de Gwell au titre de l'année 2023 conformément à la convention d'objectifs et de moyens signée avec la CCKB.

*Monsieur Jean-Yves Philippe*  
*Secrétaire de séance*

*Madame Sandra Le Nouvel*  
*Présidente de la CCKB.*

**La séance est close à 20h15.**